Le 25/05/23, le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) devient France Ciment !

Mai 2023

Le 25 mai 2023, le SFIC devient France Ciment, dans une dynamique de transformation et d'innovation vers la décarbonation qui se traduit par une nouvelle feuille de route. Soutenue par un plan d'investissement ambitieux, cette feuille de route vise la réduction de moitié des émissions de CO2 dès 2030. Pour cela, 2 grands axes : améliorer les leviers de décarbonation déjà existants, et déployer les technologies de captage, stockage et valorisation du CO2 (CCS et CCU). Une stratégie dont la réussite est conditionnée au soutien des pouvoirs publics.

L'objectif de -50 % d'émissions en 2030 par rapport à 2015 est atteignable en activant pour moitié les leviers traditionnels (-27 %) et pour moitié le captage de CO2 (-23 %). Les émissions en 2030 tombent à 4,8 MT contre 10,4 MT aujourd'hui.

Leviers de décarbonation existants

Le recours aux leviers de décarbonation déjà existants, c'est

- Améliorer l'efficacité énergétique des process
 Augmenter les énergies combustibles non fossiles en valorisant les déchets non recyclables des collectivités et industries voisines
 Abaisser la teneur en clinker du ciment

Captage, stockage et valorisation du CO2

La mise en œuvre de technologies de captage, stockage et valorisation du de CO2 (CCS et CCU), c'est

- Dès 2030 : captage de 2,4 MT de CO₂ par an
 En 2050 : captage de 5,8 MT de CO₂ par an

Une stratégie conditionnée au soutien des pouvoirs publics afin de

- Stabiliser le cadre réglementaire
 Développer les infrastructures
 Sécuriser l'accès à une énergie électrique décarbonée et compétitive

Le ciment change et ça change tout !

France Ciment, nouvelle identité et nouveau site web : France-ciment,fr

Fichier

CP Nouvelle Dénomination et FdR 25052023

Télécharger



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur

infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 13/12/2025 © infociments.fr